

Je tiens à dire que nous appuyons de tout cœur les modifications à la loi dont nous sommes saisis présentement.

M. McIvor: J'ai appuyé la mesure dès le début. Il est une chose que le public en général ne comprend pas. Quand un homme devient admissible à la pension, pour ce qui est du nombre de sessions auxquelles il doit assister, le public croit qu'il l'obtiendra. Comme l'honorable député de Rosetown-Biggart l'a dit, il ne peut toucher sa pension avant qu'il ait remis les \$4,000 ou \$5,000, selon le temps qu'il lui faudra pour le faire. J'aimerais poser au premier ministre supplantant la question suivante. Si un député a servi pendant le temps requis et s'il est maintenant à pied, le Gouvernement va-t-il lui prêter l'argent nécessaire pour qu'il puisse payer ses arriérés de contributions?

Le très hon. M. Howe: Il est prévu dans la mesure que si un député a droit à la pension, le Gouvernement déduira du montant de la pension qui lui est dû, le montant nécessaire pour couvrir les paiements et l'intérêt sur ces derniers, en échange de ce service. Cela veut dire qu'il devra attendre quelque temps avant de toucher sa pension mais, s'il vit assez longtemps, il finira par la toucher.

M. McIvor: Je remercie le ministre.

Le très hon. M. Howe: Je pourrais dire seulement quelques mots en réponse à ce qu'on a dit jusqu'ici.

Comme l'ont dit certains députés ce sont les membres de la Chambre des communes qui sont véritablement les auteurs de ce régime de pensions. Il a été présenté au Gouvernement par un groupe de députés puis a été déferé au comité de la banque et du commerce. Le Gouvernement s'est borné à demander au comité de décider d'une question en particulier. Le régime était-il conforme aux principes de l'actuaire. On nous a dit qu'il l'était. Nous ne savons pas encore grand chose du fonctionnement du régime. Les résultats à date démontrent qu'il est même plus que conforme aux principes de l'actuaire, mais cette affirmation ne porte que sur une année.

Permettre qu'on ait la faculté de partager la pension avec l'épouse grèverait joliment la caisse. Les juges y sont autorisés, mais nous savons ce que cette concession coûte dans leur cas. Nous savons que c'est là une affaire très coûteuse. Cela pourrait difficilement réussir; je ferai toutefois remarquer que cette allocation de retraite permet au député de pourvoir aux besoins de son épouse, car il peut affecter un millier de dollars de sa pension, chaque année, à l'achat d'une assurance au bénéfice de son épouse.

[M. Low.]

Ce régime diffère de la plupart des autres en ceci qu'un homme est admissible à la pension à l'âge de quarante-cinq ans s'il débute dans la carrière parlementaire à l'âge de 28 ans. Il y a eu plusieurs membres de cette Chambre qui étaient âgés de 28 ans et même moins. Un député peut épouser une femme de dix ou quinze ans plus jeune que lui.

M. Macdonnell: Pas à vingt-huit ans.

Le très hon. M. Howe: Non, mais il peut se marier plus tard.

M. Lennard: C'est ce qui se fait à l'autre endroit.

Le très hon. M. Howe: Les honorables députés conviendront cependant, je pense, qu'il ne serait pas sage, vu l'état actuel de nos connaissances en ce qui concerne le régime de retraites, d'essayer de reviser maintenant ce régime. Nous nous en sommes remis au meilleur jugement du groupe de députés qui sont à l'origine de ce régime. Nous l'avons fait examiner tel qu'il a été présenté au comité et nous estimons aujourd'hui que ce régime est bien fondé. Si le problème venait à faire l'objet d'un nouvel examen par tout groupe de députés et qu'on nous transmittait un autre projet de régime également viable, le Gouvernement sera heureux, j'en suis sûr, de l'étudier; toutefois, je ne crois pas que le Gouvernement veuille en faire l'examen à moins qu'on ne lui prouve que le régime projeté est bien fondé du point de vue de l'actuaire.

M. MacInnis: Monsieur le président, la seule raison qui me porte probablement à prendre maintenant la parole, c'est pour démontrer que la Chambre est parfois appelée à discuter un sujet à propos duquel je n'ai pas à m'opposer au Gouvernement. De fait, au cours de la session où le bill des allocations de retraite a été présenté, le seul discours que j'ai prononcé l'a été pour appuyer cette mesure. Je reste convaincu qu'il convenait d'adopter pareille mesure législative. J'estime cependant avec mon chef que nous ne faisons pas très bonne figure devant le public à cet égard. On estime généralement que les députés reçoivent l'allocation de retraite sans y avoir contribué.

Au cours de la récente campagne électorale, j'ai reçu une lettre d'une de mes électrices que le sujet irritait beaucoup; elle m'a dit que pour la première fois après tant d'années elle ne voterait pas pour moi.

Je n'étais pas très inquiet, parce que j'avais l'impression qu'il y aurait des votes en abondance à part le sien. Toutefois, après les élections, j'ai pris le temps de lui écrire et